



En exercice : 58

Présents : 45

Votants : 47

## Séance du 3 juillet 2023

Le Trois Juillet Deux Mille Vingt-Trois à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 27 juin 2023, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

### Étaient Présents :

ASTILLÉ  
ATHÉE  
BALLOTS  
BOUCHAMPS LES CRAON  
BRAINS SUR LES MARCHES  
CHÉRANCÉ  
CONGRIER  
COSMES  
COSSÉ LE VIVIEN  
COURBEVILLE  
CRAON

CUILLÉ  
DENAZÉ  
FONTAINE COUVERTE  
GASTINES  
LA BOISSIÈRE  
LA CHAPELLE CRAONNAISE  
LA ROË  
LA ROUAUDIÈRE  
LA SELLE CRAONNAISE  
LAUBRIÈRES  
LIVRÉ LA TOUCHE  
MÉE  
MÉRAL  
NIAFLES  
POMMERIEUX  
QUELAINES ST GAULT  
RENAZÉ  
SENONNES  
SIMPLÉ  
ST AIGNAN S/ROË  
ST ERBLON  
ST MARTIN DU LIMET  
ST MICHEL DE LA ROË  
ST POIX  
ST QUENTIN LES ANGES  
ST SATURNIN DU LIMET

DEROUET Loïc, titulaire  
MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire  
CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires  
GAUBERT Jean-Eudes, titulaire  
SORIEUX Vanessa, titulaire  
VALLÉE Jacky, titulaire  
TISON Hervé, titulaire  
COUËFFÉ Dominique, titulaire  
LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, MANCEAU Laurence, titulaires  
BANNIER Géraldine, titulaire  
DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires  
DESHOMMES Catherine, titulaire  
/  
/  
BERSON Christian, titulaire  
TESSIER Jean-Pierre, titulaire  
LECOT Gérard, titulaire  
/  
JULIOT Thierry, titulaire  
DERVAL Séverine, titulaire  
BRÉHIN Colette, titulaire  
CHANCEREL Philippe, titulaire  
/  
CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires  
GENDRY Daniel, titulaire  
RESTIF Vincent, titulaire  
LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires  
GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIIS Norbert, titulaires  
BARBÉ Béatrice, titulaire  
/  
PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaire  
/  
BOURBON Aristide, titulaire  
GILLES Pierrick, titulaire  
BEUCHER Clément, titulaire  
GUINEHEUX Dominique, titulaire  
BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : LÉPICIER René-Marc (CONGRIER), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), CHADELAUD Gaétan (La Roë), PELLUAU Philippe (Renazé),

Étaient absents : DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), HAMARD Benoît (Craon), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), GOHIER Odile (Denazé), BASLÉ Jérôme (Fontaine-Couverte), JUGÉ Joseph (La Selle-Craonnaise), BAHIER Alain (Mée), CLAVREUL Yannick (Simplé), GAUCHER Olivier (St Erblon)

### Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON

Maurice RADÉ a donné pouvoir Laurence MANCEAU

Secrétaire de Séance : Élu M. Loïc PÈNE, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## OBJET 2023-07/95a : ACTION SOCIALE

**Séance du : 3 juillet 2023**

**OBJET 2023-07/95a : ACTION SOCIALE – Annule et remplace pour erreur matérielle  
AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – TARIFS, DEPÔT DE GARANTIE DROIT D'EMPLACEMENT,  
CONSOMMATION EAU ET ÉLECTRICITÉ**

Considérant les tarifs appliqués dans les autres aires d'accueil de la Mayenne,

	LAVAL AGGLO	CC DE L'ERNEE	MAYENNE COMMUNAUTE	CC LES CŒVRONS	CC PAYS DE CRAON	CC PAYS DE CHATEAU GONTIER
<b>Caution</b>	80 €	85 €	93 €	85 €	100 €	80 €
<b>Tarif Nuitée</b>	2,05 €	2,21 €	1,84 €	1,72 €	2 €	1,50 €
<b>EDF KWH</b>	0,17 €	0,16 €	0,14 €	0,15 €	0,15 €	0,14 €
<b>Eau le M3</b>	3,23 €	3,88 €	3,67 €	3,85 €	3 €	3,50 €

Considérant l'évolution des prix de l'énergie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

En raison de l'évolution des prix de l'énergie, **M. Philippe GUIARD**, Vice-président en charge du CIAS, à qui a été déléguée la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, propose au Conseil communautaire de faire évoluer la tarification à compter du 1<sup>er</sup> aout 2023 comme suit :

**1. Tarifs applicables à l'aire permanente (rue de la Gare-CRAON) :**

TARIFICATION	UNITE	Depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2015	PROPOSEE AU 01/08/2023
Dépôts de garantie	1 forfait	100 €	100 €
Droit d'emplacement	1 jour	2,00 €	2,00 €
Consommation électricité	1 Kilowatt/heure	0,15 €	0,16 €
Consommation eau potable*	1 M3	3,00 €	3,5 €

**2. Tarifs applicables à l'aire de grands passages (route de Niaflès-CRAON) :**

TARIFICATION	Par semaine et par famille		Par jour et par famille	
	Depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2015	Proposée au 01/08/23	Depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2015	Proposée au 01/08/23
3 caravanes/véhicules (1 grande/2 petites)*	42€	44€	7€	8€
2 caravanes/véhicules (1 grande/1 petites)*	36€	38€	6€	7€
1 caravanes/véhicules /camping-car	28€	30€	5€	6€
	Par semaine		Par jour	
1 personne	12€	13€	3€	3€

- NB : est considérée grande caravane, 1 caravane avec 2 essieux.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :**  
**À l'unanimité (47 votants),**

- ⇒ **VALIDE** les tarifs sur les aires d'accueil des citoyens itinérants à compter du 1<sup>er</sup> août 2023, tels que présentés ci-dessus,
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer tout document afférent à ce dossier.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,*  
**Craon, le 11 juillet 2023**

*Pour extrait conforme,*  
**Le Président,**  
**Christophe LANGOUËT**

*Le secrétaire de séance,*  
**Loïc PÈNE**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200046551-20230703-DELIB20230795a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2023

Affichage : 12/07/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

